

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/22

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Rémy-sur-Creuse s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CONTE Jean-Pierre, Maire.

Présents : ARNAULT Christelle, BARREAU Angélique, BESNAULT Cyril, BESNAULT Sylvie, CHARLET Philippe, CONTE Jean-Pierre, CONTE Monique, LIGONNIÈRE Stéphane, LOURY Pierre, MARTIN Emmanuel, ROBIN Baptiste

M. le Maire décide que la réunion se tienne à huis clos avec port du masque compte-tenu du respect des gestes barrières et de l'exiguïté de la salle.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme CONTE Monique a été désignée en qualité de secrétaire.

2022/9 – Examen et vote du Compte de Gestion 2021

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_9

M. le Maire expose que le Compte de Gestion de l'exercice 2021 est établie par le Comptable à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2021 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2022/10 – Vote du Compte Administratif 2021

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_10

Le Conseil Municipal, présidé par M. LOURY Pierre, délibérant sur le Compte Administratif du budget primitif de l'exercice 2021 dressé par M. CONTE Jean-Pierre, Maire, approuve et arrête ainsi les comptes :

Investissement

<i>Dépenses</i>	<i>Prévu :</i>	<i>380 802,15 €</i>
	<i>Réalisé :</i>	<i>275 172,59 €</i>
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>15 276,45 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévu :</i>	<i>380 802,15 €</i>
	<i>Réalisé :</i>	<i>377 054,91 €</i>
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>4 417,15 €</i>

Fonctionnement

<i>Dépenses</i>	<i>Prévu :</i>	<i>412 524,10 €</i>
	<i>Réalisé :</i>	<i>264 181,22 €</i>
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Recettes</i>	<i>Prévu :</i>	<i>412 524,10 €</i>
	<i>Réalisé :</i>	<i>451 127,10 €</i>
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>0,00 €</i>

Résultats de clôture de l'exercice

<i>Investissement :</i>	<i>101 882,32 €</i>
<i>Fonctionnement :</i>	<i>186 945,68 €</i>
<i>Résultat global :</i>	<i>288 828,00 €</i>

2022/11 – Affectation des résultats du Compte Administratif 2021

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_11

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de M. LOURY Pierre, après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 090,08 €
- un excédent reporté de :	177 855,60 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	186 945,68 €
- un excédent d'investissement de :	101 882,32 €
- un déficit des restes à réaliser de :	10 859,30 €
soit un excédent de financement de :	91 023,02 €

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/21 : excédent	186 945,68 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent	186 845,68 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent	101 882,32 €

2022/12 – Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget de l'exercice 2022 :

- Investissement :	
- Dépenses :	177 709,02 €
- Recettes :	188 568,32 €
- Fonctionnement	
- Dépenses :	432 144,68 €
- Recettes :	432 144,68 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses :	192 985,47 € (dont 15 276,45 € en RAR)
- Recettes :	192 985,47 € (dont 4 417,15 € en RAR)

Fonctionnement

- Dépenses :	432 144,68 € (dont 0,00 € en RAR)
- Recettes :	432 144,68 € (dont 0,00 € en RAR)

2022/13 – Vote des taux de fiscalité directe 2022

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité directe locale ci-dessous pour 2022 :

- taxe foncière propriétés bâties : 27,83 %,
- taxe foncière propriétés non bâties : 22,53 %.

2022/14 – Vote des subventions 2022 aux associations

M. le Maire soumet, au Conseil Municipal, les demandes de subvention des associations pour l'année 2022. Il propose de procéder, dans la limite des crédits votés au Budget Primitif 2022, à l'attribution des subventions aux associations selon la répartition

suivante :

Associations	Montant
Club de Football de St Rémy/Creuse	150,00 €
ADMR 86	200,00 €
Secours Catholique	100,00 €
FSL 86	100,00 €
Chambre des Métiers 37	80,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Total	680,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour l'année 2022 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

2022/15 – Tarifs des repas de la cantine scolaire pour la rentrée 2022-2023

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_12

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_13

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_14

Déposé informatiquement
le 03/03/2022 sous le
n°DEL_2022_15

Les tarifs des repas de cantine avaient été fixés à 3,25 € pour les enfants et 4,35 € pour les adultes pour l'année scolaire 2021-2022.

M. le Maire propose, compte-tenu du fait que notre prestataire, la Société Sogeres, va procéder à une actualisation de ses tarifs à compter du 01/09/22, de répercuter cette actualisation sur nos tarifs pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de cantine scolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 comme suit :

- *tarif enfants : 3,35 €,*
- *tarif adultes : 4,45 €.*

2022/16 – Travaux de voirie : demande de subvention

Le Maire expose que les travaux envisagés par la commune concernent la réfection des accotements de la Voie Communale n°4 et de la Route Départementale n°22A. Le coût de ces travaux, qui peuvent être subventionnés par le Département (ACTIV'3), est de 6 750,08 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- *adopte le projet de travaux ci-dessus,*
- *sollicite une subvention auprès du Département (ACTIV'3),*
- *arrête les modalités de financement comme suit :*

Financeurs	% participation	Montant H.T.
Département (ACTIV'3)	80 %	5 400,00 €
Fonds propres	20 %	1 350,08 €
Total	100 %	6 750,08 €

2022/17 – DSIL 2022 : demande de subvention pour le remplacement de la chaudière de l'école

Un devis a été demandé pour le remplacement de la chaudière de l'école publique. En effet, cette chaudière au fioul, vétuste car datant de 1998, tombe régulièrement en panne laissant les enfants sans chauffage. Ce dernier s'élève à la somme de 29 450,00 € HT pour une chaudière à granulés. Ces travaux pourraient être subventionnés par l'État (DETR et DSIL) et par le Département (ACTIV'3). Les demandes de subvention auprès de l'État (DETR) et auprès du Département (ACTIV'3) ont déjà été déposées, reste donc celle du DSIL 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *d'adopter le projet de travaux de remplacement de la chaudière de l'école,*
- *de solliciter une subvention auprès de l'État (DSIL),*
- *d'arrêter les modalités de financement comme suit :*

Financeurs	% participation	Montant H.T.
État (DETR)	30,00	8 835,00 €
Département (ACTIV'3)	38,00	11 191,00 €
État (DSIL)	12,00	3 534,00 €
Fonds propres	20,00	5 890,00 €
Total	100,00	29 450,00 €

2022/18 – CAGC : Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme

Ce point à l'ordre du jour est annulé pour manque d'éléments mais sera revu lors d'une prochaine réunion.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Ecole : Suite à une programmation de fermeture de classe à Buxeuil à la prochaine rentrée, une étude est menée pour l'éventuel création d'un SIVOS avec les communes de Buxeuil, de St Rémy/Creuse et de Leugny. Pour la prochaine rentrée, il a été décidé d'accepter les toutes petites sections. Les effectifs de St Rémy/Creuse seront de 38 élèves dont 21 maternelles, 9 CP et 8 CE1.
- Elections : Il est procédé à l'établissement des permanences des élus.
- Vols : Des vols de panneaux de signalisation ont eu lieu sur la commune de Leugny.
- Travaux de dérasement des accotements et de curage de fossés : Ces travaux, effectués par le Département à compter du 23/03/22, auront lieu entre les communes de St Rémy/Creuse et Leugny.
- Ancienne déchèterie de Buxeuil : Sa mise à disposition pour notre commune, en accord avec la mairie de Buxeuil, permettra d'y stocker du matériel et des matériaux en compensation de la participation à son entretien.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,